

# Amériques

Amérique du Nord et Caraïbe

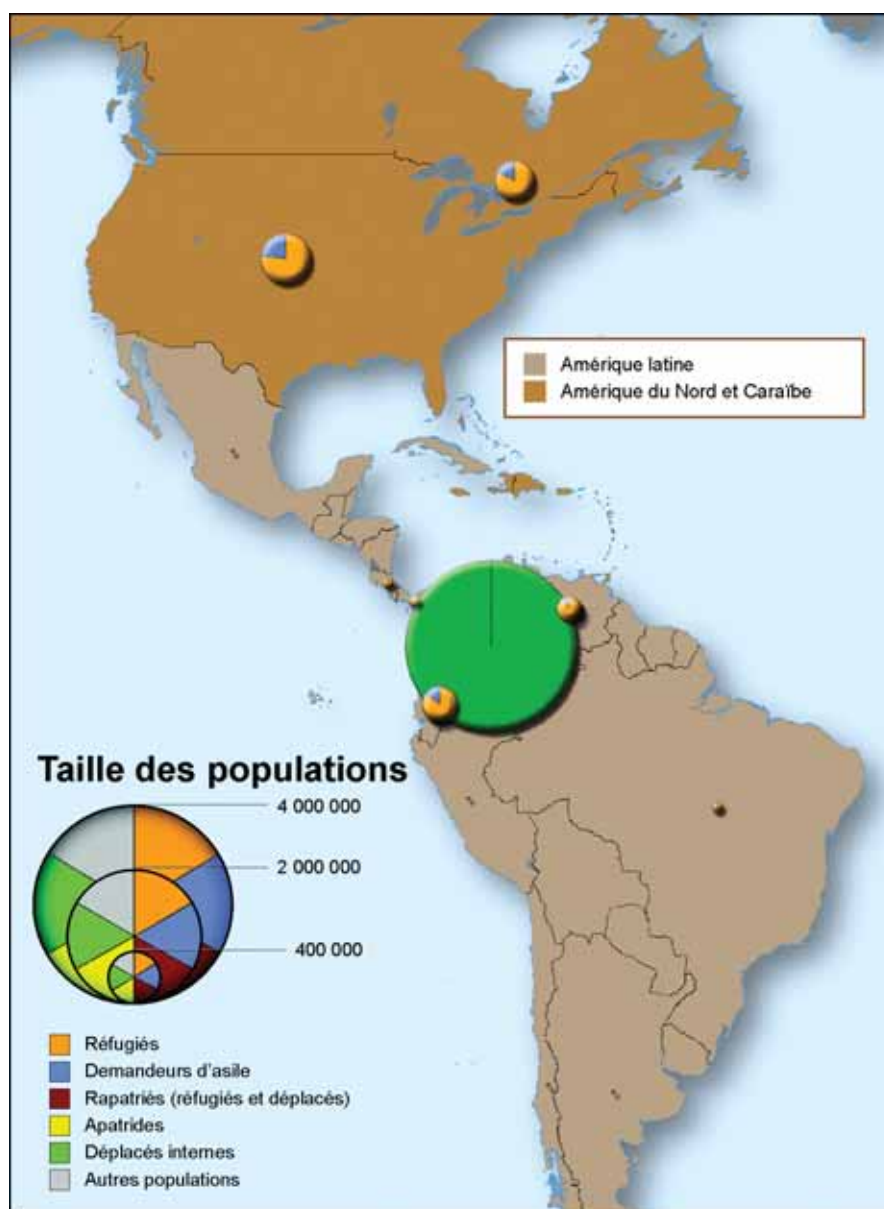
Amérique latine



# Amériques

## Faits marquants

- À l'occasion du troisième anniversaire du Plan d'action de Mexico, en novembre 2007, les États membres ont réitéré leur volonté de soutenir et mettre en œuvre les principes définis dans le Plan.
- La Colombie a adopté une loi proclamant 2008 Année de la promotion des droits des déplacés. Cette loi prévoit un mécanisme contraignant le Gouvernement à rendre compte de la mise en œuvre de la législation relative aux déplacés internes.
- L'Équateur a lancé un plan de paix et de développement pour résoudre la crise humanitaire qui sévit à la frontière septentrionale du pays.
- L'Uruguay et le Paraguay ont adhéré au programme régional de réinstallation. Un certain nombre de Palestiniens ont été les premiers réfugiés en provenance d'un pays extérieur à l'Amérique latine à être réinstallés dans la région dans le cadre du Plan d'action de Mexico.
- Deux nouvelles villes d'Amérique latine ont rejoint le réseau des Villes solidaires, qui facilite l'accès des réfugiés et des déplacés aux services essentiels et au marché du travail.
- Au Costa Rica, en Équateur, au Panama, au Pérou et en République bolivarienne du Venezuela, des projets ont contribué à enrayer la violence sexuelle et sexiste. Ces projets ont permis de renforcer les réseaux nationaux de soutien, de sensibiliser les fonctionnaires, les réfugiés et la population locale à ce problème et d'aider les victimes par le biais de formations professionnelles, d'activités génératrices de revenus, d'une assistance juridique et d'un accompagnement psychosocial.



démocratie. Néanmoins, ces changements politiques ont provoqué des agitations internes et aggravé les tensions diplomatiques entre les États, en particulier au sujet de la situation qui règne en Colombie.

La crise humanitaire qui frappe la Colombie n'a connu aucun répit. Pour la seule année 2007, les autorités ont enregistré plus de 200 000 personnes nouvellement déplacées. Les populations les plus touchées sont les communautés rurales sous-développées et les minorités ethniques, ainsi que les femmes et les familles monoparentales.

Ces dernières années, l'épicentre du conflit interne à la Colombie s'est déplacé des régions centrales du pays vers les provinces frontalières d'Arauca, Nariño et Putumayo, ce

## Environnement opérationnel

L'environnement politique de la région a été marqué par des réformes institutionnelles et la consolidation de la

qui a entraîné des déplacements massifs dans ces zones. Cette évolution du conflit a eu un impact sur les pays voisins, qui ont reçu près d'un demi-million de déplacés colombiens.

La majorité des Colombiens ayant fui au Brésil, au Costa Rica, en Équateur, au Panama et en République bolivarienne du Venezuela n'ont pas été enregistrés par les autorités. La plupart vivent dans des quartiers déshérités à la périphérie des villes ou dans des localités rurales dans des régions frontalières isolées. Entre 75 et 90 pour cent d'entre eux vivent en dessous du seuil de pauvreté. Un nombre croissant de Colombiens fuient également vers des destinations plus lointaines : environ 50 000 d'entre eux ont cherché asile dans le sud de l'Amérique latine, en Europe et en Amérique du Nord.

Avec quelque 49 200 nouvelles demandes, les États-Unis ont constitué la première destination mondiale des demandeurs d'asile en 2007. Le Canada, où le nombre des demandeurs d'asile a augmenté pour la deuxième année consécutive, a reçu plus de 28 300 nouvelles demandes.

## Réalisations et impact

Conformément à ses objectifs stratégiques globaux (OSG), les buts poursuivis par le HCR dans les Amériques étaient les suivants :

- **Renforcer la protection des réfugiés, des déplacés internes et des autres personnes relevant de sa compétence en Amérique latine par le biais du Plan d'action de Mexico (OSG 1 et 2)**

Douze pays de la région ont appliqué dans leur législation nationale la définition assez large du réfugié donnée dans la Déclaration de Carthagène en 1984. De plus, les lois sur les réfugiés récemment adoptées dans les pays du sud de l'Amérique latine protègent les femmes et les enfants. En Équateur, les enfants réfugiés bénéficient du programme national de protection de l'enfance. Le Costa Rica a instauré des procédures opérationnelles standard pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste et a intégré des mesures de prévention du VIH et du sida dans les programmes d'assistance nationaux.

La Colombie possède un cadre juridique élaboré pour la protection des personnes déplacées, ainsi qu'un système d'assistance très complet. Cependant, il existe un fossé considérable entre la législation et son application au niveau local, comme l'indiquent les différents jugements de la Cour constitutionnelle et l'évaluation des politiques publiques réalisée par le HCR. Pour remédier à ce problème, le Congrès colombien a proclamé 2008 Année de la promotion des droits des déplacés. Cette décision vise à renforcer la législation relative aux déplacés, à rendre compte de sa mise en œuvre et à impliquer les autorités

provinciales et le secteur privé dans l'aide à ces populations. Le Gouvernement a également augmenté de 50 millions de dollars E.--U. le budget alloué en 2008 aux programmes en faveur des déplacés.

Dans les pays voisins de la Colombie, le défi consiste à prendre en charge les Colombiens sans papiers ayant besoin d'une protection internationale. Le HCR a mené des enquêtes au Brésil, en Équateur et en République bolivarienne du Venezuela afin d'estimer le nombre de Colombiens présents dans ces pays, de cerner leurs besoins de protection et d'élaborer des procédures d'enregistrement et de documentation. À la frontière septentrionale de l'Équateur, les résultats préliminaires de ces enquêtes indiquent que 60 à 70 pour cent des quelque 80 000 Colombiens ont besoin de protection internationale.

À la Caraïbe, le HCR a procédé à la détermination du statut de plus d'une centaine de demandeurs d'asile présents dans neuf pays. Il a également dispensé des conseils et des formations aux pouvoirs publics au sujet des procédures d'asile et a visité des centres de détention pour aider à identifier les demandeurs d'asile parmi les groupes de migrants sans papiers.

- **Parvenir à des solutions durables grâce aux trois piliers du Plan d'action de Mexico : Frontières solidaires, Villes solidaires et Réinstallation solidaire (OSG 3)**

Afin de promouvoir l'intégration économique des réfugiés colombiens dans les pays voisins, le HCR a financé environ 190 projets générateurs de revenus dans une centaine de communautés. Plus de 230 000 réfugiés et autochtones ont bénéficié de ces projets dans les zones frontalières. En Équateur, le Gouvernement a lancé un plan de paix et de développement pour résoudre la crise humanitaire dans quatre provinces frontalières. Ce plan offre de nouvelles possibilités d'améliorer le régime d'asile et de répondre aux besoins des réfugiés et des autres personnes déplacées, tout en profitant également aux communautés d'accueil.

En Amérique latine, les autorités nationales et provinciales ont continué à favoriser l'intégration et l'autosuffisance des réfugiés dans les zones urbaines. Les communes de Rosario en Argentine et La Calera au Chili ont rejoint le réseau des Villes solidaires, qui regroupe désormais 26 localités réparties entre sept pays. Ces dernières années, les Gouvernements argentin, brésilien et chilien ne se sont plus contentés de fournir des services essentiels aux réfugiés ; ils ont également augmenté les fonds destinés à les incorporer dans les programmes sociaux et à faciliter leur intégration sur place.

La Colombie a renforcé les programmes publics et accru le budget de la protection et de l'assistance aux déplacés. En 2007, le Gouvernement a consolidé son réseau de suivi et d'orientation des personnes vulnérables et a dépassé son objectif de 400 000 bénéficiaires pour l'enregistrement et la délivrance de documents officiels.

Au Costa Rica, les efforts conjoints du HCR et de ses partenaires locaux et internationaux ont permis la création de la Maison des droits dans la municipalité de Desamparados. Celle-ci offre des services juridiques et psychosociaux aux déplacés internes et à la communauté d'accueil, afin de promouvoir la coexistence et l'intégration sur place. Elle s'efforce également de prévenir et de traiter la violence sexuelle et sexiste ainsi que le VIH et le sida.

Le programme Réinstallation solidaire est l'un des meilleurs exemples de coopération en Amérique latine ; il a apporté des solutions durables au sort de nombreux réfugiés de la région. En 2007, il a également ouvert ses portes aux réfugiés originaires d'autres régions du monde. Des programmes de réinstallation ont été mis en œuvre en Argentine, au Brésil et au Chili, et en 2007, 233 réfugiés ont été réinstallés dans ces pays. Ce chiffre englobe une centaine de Palestiniens réinstallés au Brésil, le reste étant principalement composé de Colombiens. En juin 2007, le Paraguay et l'Uruguay ont également signé des accords-cadres relatifs à la réinstallation.

Afin de soutenir les nouveaux pays de réinstallation, la Norvège a contribué à renforcer les capacités des responsables gouvernementaux, des ONG et du personnel du HCR en Argentine, au Brésil et au Chili. Les participants ont été formés aux méthodes de sélection, d'accueil et d'intégration des candidats à la réinstallation.

- **Maintenir des normes de protection élevées en Amérique du Nord par un suivi attentif des régimes d'asile aux États-Unis et au Canada (OSG 1)**

Aux États-Unis, certaines avancées ont été obtenues dans le respect des normes internationales de protection pour les personnes relevant de la compétence du HCR, en dépit de l'importance centrale accordée à la sécurité nationale. Le Congrès a promulgué une loi élargissant la capacité du Gouvernement à exempter les réfugiés et les demandeurs d'asile des interdictions liées au terrorisme. Cette loi évite à certains groupes d'être considérés comme des membres d'une « organisation terroriste ». Elle ne modifie toutefois pas la définition très large du terrorisme, qui continue d'exercer un impact négatif sur un grand nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile.

Au Canada, le HCR a continué à plaider pour que les réfugiés bénéficient du plus haut niveau de protection



Les populations indigènes et d'autres minorités sont touchées de plein fouet par la violence et par les déplacements de population en Colombie.

HCR/M.H. Verney

possible. L'Organisation a formulé plusieurs recommandations concernant la gestion et le traitement opérationnel des demandes d'asile aux points d'entrée terrestres dans le pays. Ces interventions ont entraîné une amélioration de l'accueil des demandeurs d'asile et du traitement de leurs dossiers, ainsi qu'une meilleure coordination entre le HCR et le Gouvernement sur les questions liées aux réfugiés. L'année a également été marquée par une amélioration des conditions de détention des personnes détenues pour des questions d'immigration, en particulier dans les prisons provinciales.

- **Renforcer l'appui des pays d'Amérique du Nord aux opérations du HCR (OSG 4)**

Les États-Unis sont demeurés le plus important donateur du HCR, avec une contribution de 367 millions de dollars E.-U. Le Canada a versé 40 millions de dollars canadiens, soit sa contribution la plus élevée depuis 15 ans.

En 2007, les États-Unis ont accepté quelque 31 800 demandes de réinstallation soumises par le HCR. Cela représente plus de la moitié des réfugiés réinstallés à l'échelle mondiale sous les auspices de l'Organisation. Le Canada a dépassé ses objectifs pour 2007 en acceptant environ 11 200 demandes de réinstallation.

- **Renforcer les accords de partenariat liés à la protection des réfugiés, aux déplacements internes, aux flux migratoires mixtes et à l'apatridie (OSG 4)**

Dans l'esprit du programme de réforme humanitaire des Nations Unies, les Équipes des Nations Unies en Colombie, au Costa Rica, en Équateur et en République bolivarienne



du Venezuela ont collaboré pour venir en aide aux déplacés et aux réfugiés.

Douze institutions des Nations Unies participent à l'effort collectif visant à aider et à développer les communautés d'accueil des réfugiés à la frontière septentrionale de l'Équateur. Le budget interorganisations de cette initiative est passé de 7,7 millions de dollars E.-U. en 2006 à 11,5 millions en 2007, et plus de 50 projets ont été mis en œuvre. En 2007, le HCR a également coordonné les efforts déployés par diverses institutions pour renforcer les plans et les capacités d'intervention d'urgence en Équateur.

En Colombie, une vingtaine d'institutions des Nations Unies et d'ONG internationales ont participé au Groupe interorganisations sur les questions humanitaires. Sous la direction du HCR, le Groupe de protection de l'IASC a établi des antennes dans six régions, afin d'améliorer la protection dans les provinces touchées par le conflit, en particulier dans les zones frontalières.

À la Caraïbe, le HCR a amélioré la capacité de ses partenaires gouvernementaux et membres de la société civile à identifier les demandeurs d'asile au sein des mouvements migratoires et à leur garantir l'accès aux procédures d'asile. L'Organisation a continué à coopérer avec un réseau d'ONG et de chargés de liaison honoraires qui ont appuyé son action en dispensant une assistance et des conseils aux demandeurs d'asile, en procédant à la détermination du statut de réfugié, en recherchant des solutions durables, en assurant une veille médiatique et en rendant compte des arrivées et des pratiques nationales en matière d'asile.

Au Mexique, le HCR a collaboré avec des institutions des Nations Unies, des ONG et des partenaires gouvernementaux qui s'occupent des flux migratoires mixtes dans le sud du pays, ainsi que des enfants séparés ou non accompagnés et des victimes de la traite d'êtres humains. La présence du HCR à la frontière méridionale du Mexique a été essentielle pour permettre à l'Organisation de veiller à ce que les demandeurs d'asile mêlés à des flux migratoires mixtes aient accès à une protection internationale.

## Contraintes

Certains pays ayant adopté le Plan d'action de Mexico ne s'emploient pas assez activement à améliorer leur législation en matière d'asile et à faciliter l'intégration sur place. Le HCR éprouve également des difficultés à sensibiliser l'opinion à son action dans la région. En Colombie, le conflit en cours rend difficile l'accès des organisations humanitaires aux populations affectées, en particulier dans les régions rurales et frontalières. Dans

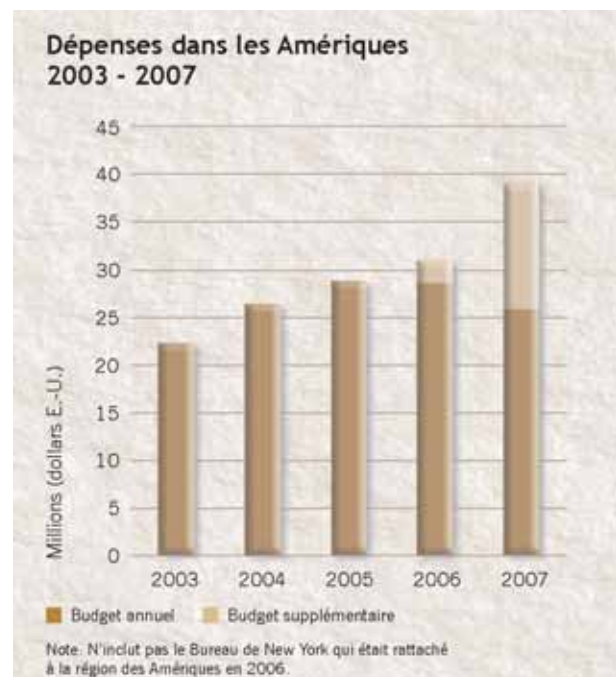
certaines zones, ce problème est exacerbé par la présence de mines.

En Amérique du Nord et dans les pays voisins de la Colombie, le souci de la sécurité nationale nuit à la protection des demandeurs d'asile et des réfugiés. À la Caraïbe, la pénurie de cadres juridiques et opérationnels et l'accent mis sur les mesures de contrôle des migrations engendrent des difficultés pour le HCR.

## Informations financières

Les contributions destinées à l'Amérique latine ont augmenté de 72 pour cent depuis l'adoption du Plan d'action de Mexico. En 2007, les pays de la région ont également apporté un soutien financier au HCR. Cependant, une grande partie des besoins des nombreux étrangers sans papiers nécessitant une protection internationale demeurent insatisfaits. Ces lacunes concernent notamment l'intégration communautaire dans les zones frontalières affectées par la crise colombienne, l'assistance humanitaire aux individus qui ont des besoins spécifiques et les projets d'autosuffisance dans les zones urbaines et frontalières. De plus, la viabilité du programme régional de réinstallation dépendra de son financement, ainsi que de la capacité des États concernés à consolider les mécanismes d'accueil et d'intégration.

En Colombie et dans les pays avoisinants, le HCR a étendu ses opérations au cours des cinq dernières années, afin d'assurer la protection des vastes populations déplacées. Dans le reste de l'Amérique latine, le niveau des dépenses est demeuré stable.



## Budget et dépenses (dollars E.-U.)

Pays	Budget final			Dépenses		
	Budget annuel	Budget supplémentaire <sup>1</sup>	Total	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total
<b>Amérique du Nord et Caraïbe</b>						
Canada	1 697 865	0	1 697 865	1 673 945	0	1 673 945
États-Unis <sup>2</sup>	3 799 126	0	3 799 126	3 780 983	0	3 780 983
<b>Sous-total</b>	<b>5 496 991</b>	<b>0</b>	<b>5 496 991</b>	<b>5 454 928</b>	<b>0</b>	<b>5 454 928</b>
<b>Amérique latine</b>						
Argentine <sup>3</sup>	2 696 031	80 482	2 776 513	2 684 424	52 946	2 737 371
Brésil <sup>4</sup>	2 591 391	533 010	3 124 401	2 573 305	499 581	3 072 886
Colombie	697 452	16 599 215	17 296 666	676 771	12 874 740	13 551 511
Costa Rica	2 005 493	0	2 005 493	1 995 559	0	1 995 559
Cuba	221 100	0	221 100	210 109	0	210 109
Équateur	5 229 870	0	5 229 870	5 215 949	0	5 215 949
Mexique <sup>5</sup>	2 277 510	0	2 277 510	2 267 874	0	2 267 874
Panama	1 044 296	0	1 044 296	1 040 605	0	1 040 605
Venezuela <sup>6</sup>	3 667 318	0	3 667 318	3 662 948	0	3 662 948
<b>Sous-total</b>	<b>20 430 460</b>	<b>17 212 707</b>	<b>37 643 166</b>	<b>20 327 545</b>	<b>13 427 267</b>	<b>33 754 813</b>
<b>Total</b>	<b>25 927 451</b>	<b>17 212 707</b>	<b>43 140 158</b>	<b>25 782 473</b>	<b>13 427 267</b>	<b>39 209 740</b>

<sup>1</sup> N'inclut pas un coût d'appui de sept pour cent prélevé sur les contributions pour couvrir les dépenses indirectes du HCR.

<sup>2</sup> Inclut l'assistance juridique et les solutions durables en faveur des demandeurs d'asile et des réfugiés aux États-Unis, ainsi que la protection des réfugiés et la constitution de capacités dans la Caraïbe. En 2007, le budget du Bureau de New York a été transféré au Bureau exécutif au Siège.

<sup>3</sup> Le budget annuel inclut l'installation locale en Argentine, en Bolivie, au Chili, au Paraguay et en Uruguay, ainsi que la réinstallation en Argentine, au Chili et en Uruguay. Le budget supplémentaire inclut la réinstallation des Iraquiens à partir du Moyen-Orient.

<sup>4</sup> Le budget supplémentaire inclut la réinstallation des Iraquiens à partir du Moyen-Orient.

<sup>5</sup> Inclut l'installation locale au Salvador, au Guatemala, en Honduras, au Nicaragua et au Belize.

<sup>6</sup> Inclut l'installation locale dans les pays concernés par la Situation colombienne.

## Contributions volontaires affectées (dollars E.-U.)

Donateur	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total
Association française de soutien à l'UNHCR	239 334	0	239 334
Brésil	30 000	0	30 000
Canada	423 729	2 244 828	2 668 556
Colombie	465 000	0	465 000
Comité olympique international	30 500	0	30 500
Commission européenne	1 920 666	3 237 655	5 158 321
Donateurs privés au Canada	20 000	0	20 000
Donateurs privés en Italie	12 814	0	12 814
Donations en ligne (Siège)	35 071	19	35 089
Espagne	1 610 919	2 509 396	4 120 316
<i>España con ACNUR</i>	89 379	134 409	223 788
États-Unis	7 083 651	2 470 869	9 554 520
Fondation de développement panaméricaine	0	38 634	38 634
Fonds central d'intervention d'urgence (CERF)	0	1 302 000	1 302 000
Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine	306 252	0	306 252
<i>Japan Association for UNHCR</i>	77 760	0	77 760
Japon	500 000	0	500 000
Luxembourg	341 997	318 057	660 055
Mexique	3 479	0	3 479
Norvège	817 564	390 756	1 208 321
Pays-Bas	0	1 492 650	1 492 650
Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida	100 000	0	100 000
Royaume-Uni	163 363	24 839	188 203
<i>Stichting Vluchteling (Pays-Bas)</i>	773 979	0	773 979
Suède	1 164 483	406 114	1 570 597
Suisse	204 918	381 148	586 066
<i>USA for UNHCR</i>	0	9 393	9 393
<b>Total</b>	<b>16 414 861</b>	<b>14 960 766</b>	<b>31 375 627</b>

Note: Les contributions qui apparaissent dans ce tableau n'incluent pas les prélèvements des coûts d'appui indirects opérés sur les contributions allouées aux programmes supplémentaires et la réserve pour les activités nouvelles ou additionnelles liées au Mandat.